



# EDITO

## Sommaire

EDITO ..... 1

ACTUALITÉS ..... 3

L'agrément ORE ..... 3  
Les grands chantiers de la rentrée  
..... 4

Nucléaire : le gouvernement doit  
accepter le débat démocratique 7

La vente de pesticides par drop  
shipping : le nouveau phénomène  
auquel est confronté la justice  
française ..... 8

FAUNE & FLORE DE SOLOGNE  
10

Des phasmes dans nos jardins !  
..... 10

Compte-rendu sur les chiroptères  
de cet été ..... 11

ANIMATION ..... 12

A la découverte de la grande  
prairie ..... 12

Les éco-balades et Sologne Nature  
Environnement ..... 13

SNE même à Festi'Mômes ..... 14

VIE DE L' ASSOCIATION ..... 15

Le Salon du champignon 2023 et  
ses concours ! ..... 15

Le début d'une belle carrière ..... 17

Un bel envol ! ..... 18

Week-end naturaliste 2023 ! ..... 18

AGENDA ..... 19

COMITÉ DE RÉDACTION ..... 20

## Bonjour chers-es adhérents-es,

J'espère que toutes et tous avez pu  
jouir d'un repos estival baigné de  
nature toujours aussi fascinante et  
merveilleuse de diversité.

Que toutes et tous avez pu lever les  
yeux, tendre l'oreille, toucher, sentir  
à chaque instant pour ne pas perdre  
une parcelle du spectacle qu'elle  
nous offre.

Que toutes et tous avez pu  
expérimenter les charmes, les  
mystères et la musicalité de notre  
planète....

## Mais voici quelques nouvelles de notre Association tout d'abord !

Depuis notre Assemblée Générale du  
6 Mai, le suivi financier de trésorerie  
reste parfaitement conforme au  
bilan prévisionnel que nous vous  
présentons, voire mieux encore.  
Nos choix de directions partagées,  
notre gestion rigoureuse des  
avancements des missions et leurs  
suivis financiers nous profitent et  
nous finirons l'année 2023 dans une  
balance positive sans utiliser de «  
facilités bancaires ». Un grand merci  
à toute l'équipe qui ne ménage pas  
ses efforts...

## Et nos actions du moment

Les animations de notre Association  
ont dû sans aucun doute contribuer  
à ces découvertes sensorielles dont  
je parlais ci-dessus. Celles-ci nous  
invitent ensuite et nous conjurent  
même, à la préservation de ce vivant.  
Vous êtes nombreuses et nombreux  
à vous investir dans « les sorties de la  
semaine ».

Ces attentions portées au monde  
non humain n'ont pu que vous «  
édifier » du constat de l'effondrement  
des nombres présents de telle ou  
telle espèce de la faune comme de  
la flore.

Le bruit de fond des insectes, les  
chants d'oiseaux s'atténuent dans  
un concert devenu très discret ; les  
floraisons n'aboutissent plus autant  
aux fructifications espérées.

À quand les décisions permettant  
des changements radicaux dans  
notre consommation effrénée  
des richesses de notre planète ?  
Actuellement il nous faudrait 1,7  
terre pour régénérer ce que les  
humains consomment. Le jour du  
dépassement était le 2 août.

France Nature Environnement  
Centre Val de Loire a lancé une  
réflexion sur « la sobriété » en écho  
au plaidoyer déjà diffusé par FNE  
nationale. SNE participe par mon  
intermédiaire à ces travaux où j'y  
décline quelques idées issues de ma  
pratique professionnelle.

La loi « Climat et résilience » de 2021  
avait pour objectif une artificialisation  
nette ramenée à zéro en 2050 mais  
son application bat des ailes, chacun  
voulant quand même construire un  
peu, beaucoup ou passionnément  
(voir les Jeux Olympiques) ou en  
tout cas « économiquement » selon  
l'acceptation qui règne aujourd'hui  
de cette économie mondialisée  
générant une consommation sans  
limite.

Pourtant ce consensus répandu,  
apparemment installé et défendu  
comme s'il était une absolue  
évidence incontestable, se heurte au

mur du réchauffement climatique sur une planète bientôt rendue inhabitable.

Il faut impérativement revenir au « sol » dans toute son épaisseur, ses composants liquides et solides et vivants et donc à cette acceptation fondamentale « **LE SOL EST NOTRE BIEN COMMUN** ».

Le rendre imperméable, inerte, consommé, consumé de sa biodiversité est collectivement suicidaire !

Nous devons multiplier nos formes d'autosuffisance et apprendre à vivre sous cette menace écologique dans une sobriété « heureuse » car productrice de bien-être.

La continuité de nos mœurs et usages inchangés depuis des décennies, sinon en s'amplifiant encore et encore, repose sur des codes, des rituels devenus dénués de sens et qui se fracturent en failles en tous genres.

La France s'est habituée à gérer son espace par une juxtaposition de zones (ZAC, ZAD, ou autres) obligeant à se déplacer selon l'usage ou l'occupation désiré. D'autres pays ont choisi des mixités dans l'implantation permettant des déplacements courts et faisables en mobilité douce.

L'eau devient un problème majeur. Notre planète dite bleue par les océans qui recouvrent les trois quarts de sa surface est en fait un mirage puisque l'eau douce n'existe que sur moins de 3% du total.

Or notre consommation s'est multipliée par presque 10 en un siècle à cause de choix consuméristes.

Un jean nécessite 10 000 litres, un téléphone 12 000 litres. Chaque « clic » sur son smartphone engendre dans les « data center » un réchauffement des machines numériques qui pour les refroidir

font appel à un réseau d'eau.

Il y a en France 3,4 millions de bassins résidentiels (piscines ou autres).

Nous avons à réfléchir sur nos choix de bien être ou de loisirs, car l'eau est d'abord utile et nécessaire pour boire !

Nous vous invitons d'ailleurs à ces réflexions au sein de nos groupes créés dans cet esprit d'intelligence collective.

## Nos prises de positions :

Dans mon rapport moral de l'AG, je vous exprimais nos trois urgences, l'urgence salariale, l'urgence financière et l'urgence « climatique ». Nous avons progressé sur les deux premières.

Sur le dernier chapitre, vous le savez, une commission « prise de positions » s'active depuis plusieurs mois.

Le projet de la Ferté Saint Cyr a fait l'objet d'un communiqué clair et précis de notre part. Puis nous avons reçu de la part de nos financeurs ce qu'il convient d'appeler un pacte républicain consistant à rappeler aux instances de gouvernance des Associations recevant de l'argent public que les fonds en question pourraient leur être refusés s'il était prouvé que les dirigeants d'association appelaient à la désobéissance civile des adhérents en les incitant à la contestation.

Ce frein évident nous invite à la prudence mais ne nous empêche aucunement d'exprimer collectivement un fait scientifique relevant de nos compétences, ni d'exprimer individuellement tel ou tel avis. Vous et nous sommes citoyens-nes et pouvons donc manifester notre opinion.

Le groupe « positions » a donc publié des comptes rendus internes sur les énergies nucléaires, sur les fermes solaires, sur les plates-formes logistiques,

sur des extensions de sites, sur la méthanisation, etc.

Nous avons mis en place une veille pour enregistrer les nouveaux projets et nous répondons dans le cadre des enquêtes publiques annonçant telle ou telle implantation ou transformation à venir.

Par ailleurs SNE est titulaire soit de sièges « permanent titulaire » soit de « poste remplaçant » dans plusieurs instances et commissions (se rapprocher de Laurence, secrétaire de l'association pour plus d'informations).

Les sujets sont ardues, et il y faut des compétences variées et exigeantes. Mais n'ayez pas de timidité à venir y exprimer vos coups de cœur, vos coups de gueule ou vos apports en explications et argumentations.

Notre propre biodiversité interne est précieuse, et nous garantit un avenir pérenne car non partisan.

## Et puis Jean-Claude aussi,

Un évènement douloureux nous a peiné profondément ! Il s'agit de la disparition de Jean-Claude Léchelon devenu Vice-Président après le 6 mai, combatif sur tellement de fronts différents et depuis si longtemps. Une belle personne, bienveillante envers toutes et tous, qui ne supportait plus les querelles internes dans le CA, et à qui j'avais promis des moments enfin dévolus à nos missions essentielles d'Association de Protection de l'Environnement et plus sereins dans nos échanges.

Nous étions arrivés au bout de ces tensions dans ce nouveau Conseil d'Administration ; mais il n'aura que peu vécu ce renouveau de notre association que nous nous promettons de reconstruire. Il est passé « juste de l'autre côté » trop brutalement, trop vite.

**Etienne Verschueren,**  
Président



## Obligation Réelle Environnementale (ORE), c'est quoi ?

*Les Obligations Réelles Environnementales (ORE) sont un outil juridique qui permet aux propriétaires d'une parcelle de la protéger jusqu'à 99 ans.*

Cet outil juridique récent qui permet de préserver la biodiversité a été mis en place par la loi de reconquête de la biodiversité d'août 2016. Il permet à n'importe quelle personne possédant une parcelle de terre de s'impliquer en faveur de la protection de la nature. Une solution particulièrement utile dans le cadre de projet d'afforestation afin d'en garantir la destination et la pérennité sur une période pouvant aller jusqu'à 99 ans. Et ce même si un changement de propriétaire intervient au cours des décennies suivant la plantation ou une évolution de l'utilisation des ressources menace l'écosystème concerné.

Les ORE sont un dispositif foncier de protection de l'environnement impliquant des personnes morales de droit privé comme public ainsi que des personnes physiques. Ce dispositif permet à tout propriétaire d'un bien immobilier de mettre en place, s'il le souhaite, une protection environnementale attachée à ce bien. Les dispositions qui concernent les obligations réelles environnementales ont été introduites par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages à l'article 72, codifié à l'article L. 132-3 du code de l'environnement

### Un contrat signé entre le propriétaire et un cocontractant

Cette protection volontaire vise à mettre en place des actions en faveur de la biodiversité, ses éléments et ses fonctions. Cette protection passe par la signature d'un contrat entre au moins deux parties et requiert des conditions de forme comme un contenu minimal. La mise en place d'une ORE nécessite que le propriétaire signe un contrat établi en forme authentique, avec un cocontractant (collectivité publique, établissement public, personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement). Le contenu de ce contrat, appelé « **contrat ORE** », résulte de l'accord entre le propriétaire du bien et son cocontractant et n'a aucune conséquence sur la possession du bien immobilier : **le propriétaire qui a signé ce contrat reste propriétaire du bien.**

Un contrat ORE ne peut être conclu que **s'il a pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques.**



La mise en œuvre d'un contrat ORE par un propriétaire sur sa parcelle donne lieu à une contrepartie définie par le propriétaire et le cocontractant. Celle-ci peut consister en une assistance technique, une indemnité financière ou en nature, par exemple proportionnée à un manque à gagner ou à un investissement réalisé par l'exploitant, etc. Les ORE peuvent être utilisées pour mettre en œuvre des mesures de compensation environnementale requises dans le cadre de plans, projets ou travaux portant atteinte à l'environnement.

Les **obligations environnementales** auxquelles est tenu le propriétaire du bien immobilier, suite au contrat « ORE », **sont attachées à ce bien**. Les ORE perdurent pendant toute la durée prévue au contrat, **indépendamment des éventuels changements de propriétaires du bien immobilier.**

### Des engagements réciproques des parties

**Le contenu du contrat ORE est volontaire libre et souple mais s'appuie des engagements réciproques des parties.** N'étant pas unilatéral, le propriétaire n'est pas le seul à s'imposer des obligations. La contrepartie de l'ORE ne consiste pas forcément en une rémunération. Celle-ci peut prendre d'autres formes, comme la réalisation de travaux par et à la charge du cocontractant (création d'une mare, plantation, etc.), l'apport d'expertise au propriétaire, etc. Les obligations peuvent être « actives » (*faire quelque chose*) ou « passives » (*ne pas faire quelque chose*).



Quelle que soit la durée retenue, librement fixée par les cocontractants, chaque partie au contrat est tenue de l'exécuter jusqu'à son terme (article 1212 du code civil). L'ORE n'étant pas une servitude, la perpétuité des engagements n'est toutefois pas autorisée. Au maximum, la durée d'un contrat instaurant une ORE ne pourra donc pas dépasser les 99 ans.

**La liberté contractuelle permet aux parties de définir les conditions de révision et de résiliation qu'elles souhaitent**, dans les limites fixées par la loi. La définition de ces clauses obligatoires offre l'occasion d'anticiper les évolutions potentielles de la situation (des cocontractants, des éléments de biodiversité ou des fonctions écologiques que ce contrat ORE entend protéger, de la réglementation...) entre la conclusion du contrat et le terme de la mise en œuvre des ORE.

**Le contrat ORE est un acte juridique** qui fait naître des obligations pour le propriétaire du bien immobilier et son cocontractant, mais aussi pour les propriétaires ultérieurs du bien. Deux conditions de forme sont donc prévues pour renforcer la sécurité et la pérennité des engagements environnementaux pris, notamment en cas de contestation par les propriétaires ultérieurs du bien. **Le contrat ORE doit être établi en forme authentique, et être enregistré au service de la publicité foncière** (article L. 132-3 du code de l'environnement). Le contrat ORE est dispensé de l'essentiel des taxes et autres frais généralement requis par un enregistrement au service de la publicité foncière.

## Sur quels terrains faire une ORE ?

Un bien immobilier, même d'apparence « ordinaire », peut servir de support à des actions de maintien, conservation, gestion ou restauration d'éléments de biodiversité. Parmi les éléments du bien immobilier pouvant présenter des atouts et faire l'objet d'une ORE :

- arbre remarquable,
- bosquet,
- forêts,
- haies,
- plan d'eau,
- cours d'eau,
- zone humide,
- rivage,
- spécimens de faune ou flore,
- prairies,
- éléments bâtis particuliers, etc.

Ces éléments de biodiversité ou de fonctions écologiques peuvent être dans des états variables à la signature du contrat ORE. Ce dernier laissant au propriétaire la possibilité de prendre des mesures de maintien, conservation et/ou gestion des éléments mais aussi de restauration de ceux étant dans un état dégradé.

## Pour en savoir plus :

Vous pouvez notamment consulter les fiches du guide **«Obligations réelles environnementales»** du Cerema (expertise publique pour le développement durable des territoires).

Extrait du site Web de la Coordination LIBRE EVOLUTION : <https://www.coordination-libre-evolution.fr/pourquoi-la-libre-evolution/les-obligations-reelles-environnementales/>



## Les grands chantiers de la rentrée

*C'est la rentrée ! De nombreux chantiers politiques ayant des conséquences sur la nature et l'environnement sont annoncés ou s'appêtent à redémarrer après la pause estivale. France Nature Environnement fait le point sur le calendrier chargé de ces prochains mois.*

## Dès la rentrée Agriculture / Alimentation



- Le projet de loi d'orientation agricole sera présenté à la rentrée, pour des discussions qui devraient s'ouvrir à l'Assemblée Nationale en fin d'année. Le pacte d'orientation agricole devrait également être dévoilé dès la rentrée. Nous espérons qu'il s'agira d'accompagner les agriculteurs et agricultrices dans la transition agroécologique (soutien à l'agriculture biologique, transition de l'élevage, diversification territoriale des exploitations, développement des petites structures, rémunération...) et de préserver les terres agricoles.
- Un nouveau plan Ecophyto est également attendu pour la rentrée 2023. Un rapport



que nous avons dévoilé en mars 2022 pointait les faiblesses du précédent plan et ouvrait des pistes d'amélioration.

- La Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC), initialement prévue pour juillet, devrait être publiée en novembre. Le Réseau Action Climat, dont FNE est membre, a adressé une note de plaidoyer détaillée aux ministères : sa version synthétique, signée par 54 organisations, est accessible sur notre site.
- Le Pacte en faveur de la haie, qui fait suite au rapport du CGAAER (Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux) d'avril 2022, est attendu pour la rentrée. Il doit permettre de stopper l'hémorragie mise en lumière par le rapport (23 500 km de haies disparues par an depuis 2017) en protégeant le capital existant, qui remplit d'importantes fonctions écologiques et agronomiques.

## Artificialisation des sols

En moyenne, 30 000 ha de terres agricoles ou naturelles sont encore bétonnés chaque année. La baisse de l'artificialisation des sols est un enjeu incontournable si la France veut respecter ses objectifs en matière de préservation de la biodiversité et renforcer son autonomie alimentaire. Pourtant, une loi vient d'être votée remettant en cause cet objectif. Ses décrets d'application seront publiés à la rentrée.

## Economie circulaire

Sujet de tension récurrent, des décisions devraient être prises à la rentrée sur **la consigne pour réemploi et pour recyclage** à la rentrée. L'éco organisme CITEO a lancé un chantier sur le développement du réemploi et de la standardisation des contenants que FNE va suivre. Nous suivrons aussi les engagements du Comité des Jeux Olympiques (COJO) liés à la gestion des déchets.

## Planification écologique

- Le Président de la République a annoncé que la rentrée serait rythmée par des annonces sur la planification écologique, avec notamment un Conseil de Planification Écologique mi-septembre.
- Christophe Béchu a quant à lui annoncé qu'il entamerait un tour de France de la planification écologique. Ce tour prendra place dans un contexte de multiplication des violences envers les militantes et militants environnementaux et de criminalisation de leurs actions, qui a créé des tensions sur le terrain.
- Emmanuel Macron a également annoncé un nouveau chantier de décentralisation, qui pourrait concerner les compétences des collectivités en matière d'environnement.
- Elisabeth Borne, pour sa part, a annoncé

devant le MEDEF le lancement d'un énième chantier de « simplification » des normes, notamment en matière environnementale.

- La possibilité d'un referendum a été évoqué par le Président, sans en préciser le ou les sujets.

## Protection des dauphins

Chaque année, dans le Golfe de Gascogne, plusieurs milliers de dauphins meurent du fait de captures accidentelles dans les filets de pêche. Grâce à la mobilisation de France Nature Environnement aux côtés d'autres ONG, la France a reçu une mise en demeure de la Commission Européenne afin que des mesures soient prises rapidement pour prévenir les captures accessoires de cétacés. Le 20 mars dernier, le Conseil d'Etat a enjoint au gouvernement de prendre des mesures de fermeture spatio-temporelle des pêches concernées dans les six mois, délai qui arrivera donc à échéance **le 20 septembre prochain**.

## AU COURS DE L'AUTOMNE

### Energie



- La première **loi de programmation de l'énergie et du climat** devrait être présentée à l'automne. Si nous voulons atteindre nos objectifs climatiques et gagner en souveraineté énergétique, la sobriété et la justice sociale devront être au cœur de la politique énergétique du mandat, dans un contexte où la hausse constante des prix du gaz, des carburants, de l'électricité affecte tous les budgets.
- Les premiers jets de Stratégie nationale bas carbone 3 (SNBC), de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) 2024-2033 et de Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 3 (PNACC) devraient être dévoilés sous peu. Cette loi et ces trois documents constitueront la future **stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC)**, qui devra être finalisée au printemps 2024.



## Gestion de l'eau

En 2022, **une sécheresse historique** a frappé la France. Cette sécheresse continue en 2023, et le niveau des nappes phréatiques reste anormalement bas. Ces épisodes ont largement pointé la fragilité de nos ressources en eau et la nécessité de construire rapidement la résilience de nos territoires. Ces sécheresses, de plus en plus fréquentes, nécessitent que nous mettions en place des mesures pour moins consommer d'eau, sur l'ensemble des usages. En application du plan Eau, chaque filière devra présenter à l'automne des cibles en matière de sobriété. Nous suivrons de près ce sujet, pour défendre notre vision.

## Biodiversité

La France devra finaliser d'ici la fin de l'année sa troisième Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB3), actuellement en consultation. Comment protéger et restaurer la nature, déployer des aires protégées sur 30 % de notre territoire, devenir plus sobre dans l'utilisation des ressources naturelles, réduire les pollutions ainsi que l'artificialisation des sols, promouvoir les solutions fondées sur la nature... ? Autant de questions cruciales pour répondre aux engagements qu'a pris la France au niveau international.

## Forêts

En juillet 2023 le ministère de l'agriculture a publié un rapport **"Objectif Forêt"**. Ce rapport décrit les surfaces à renouveler selon les prévisions de dépérissement, les essences à utiliser et le risque de manque de plants forestiers. FNE et diverses ONG ont été sollicitées lors de l'élaboration mais guère entendues. Ce rapport illustre la vision qu'aura le **plan national de renouvellement forestier** qui devrait être diffusé à l'automne 2023.

Les préoccupations de maintien de la biodiversité et des services écosystémiques sont mieux cités dans les attendus du document actuel. Mais les mesures proposées, qui privilégient la plantation en plein après coupe rase, restent en fort décalage avec ces enjeux essentiels. Nous plaçons pour des interventions s'appuyant sur les écosystèmes existants, à adapter de façon continue par coupes sélectives et régénération naturelle, les plantations n'intervenant qu'en complément éventuel (« enrichissement »). Le tout structuré autour d'une trame de vieux bois et de ripisylves. Le cadre général d'une gestion en futaie irrégulière conviendrait à une telle stratégie de restauration et préservation d'écosystèmes. Au lieu de cela, « Objectif forêt »

## Pour lire la suite de l'article, RDU :

<https://fne.asso.fr/actualites/les-grands-chantiers-de-la- rentrée>



s'enferme dans des raisonnements en surface à renouveler, qui mènent à encourager coupes rases et futaie régulière.

## Finances et fiscalité écologique

- Les projets de loi de finances définissant le budget et la fiscalité sont toujours des occasions de déterminer la sincérité de l'engagement d'un gouvernement pour la transition écologique, qui a besoin avant tout de moyens humains et financiers pour accélérer. Le Gouvernement a déclaré vouloir supprimer à l'occasion du projet de loi de finances pour 2024 certaines subventions nuisibles à l'environnement.
- Le secteur des transports notamment est le plus émissif en France. Pour atteindre la neutralité carbone, il faudra donc s'y attaquer en priorité. 3 milliards d'euros par an entre 2022 et 2030 seront nécessaires pour rénover et moderniser les infrastructures ferroviaires et fluviales existantes et encourager l'usage des modes alternatifs à la voiture et au camion.
- Une Loi de Programmation des Finances Publiques chapeaute le PLF une fois tous les 3 ans. La prochaine, examinée au Parlement cet automne, pourrait intégrer un volet financement pour la transition écologique.

## Déchets nucléaires

Porté par l'Andra, ce projet de Centre Industriel de stockage GÉologique (Cigéo) en profondeur des déchets nucléaires parmi les plus dangereux à Bure (55) est lourd d'enjeux. Il y a régulièrement des tensions très fortes sur place et une répression policière et judiciaire très importante. L'Andra a déposé le dossier de Demande d'Autorisation de Création (DAC). L'instruction de ce dossier par les services de l'Etat va durer 3 à 5 ans. En parallèle, le front associatif et syndical analysera ce dossier et suivra le recours juridique déposé au Conseil d'Etat contre la déclaration d'utilité publique de ce projet.



# Nucléaire : le gouvernement doit accepter le débat démocratique

Président de France Nature Environnement (FNE), Antoine Gatet répond à une tribune pronucléaire de la ministre de la Transition Énergétique, Agnès Pannier-Runacher, parue le 25 août dans Libération. Il rappelle que les émissions de carbone ne peuvent être le seul critère d'analyse du problème, et que le gouvernement ne peut rester sourd aux concertations en cours.



L'urgence climatique est une réalité et nous saluons le fait que ce sujet soit enfin inscrit à l'agenda politique sous l'autorité de la Première Ministre. Si l'on peut aussi saluer la trajectoire à la baisse des émissions de gaz à effet de serre en France, il faut rappeler que cette baisse est deux fois inférieure au rythme nécessaire pour atteindre nos objectifs de neutralité carbone. Dans une tribune récente où elle plaide pour le nucléaire, Agnès Pannier-Runacher invoque des réalités objectives et scientifiques pour affirmer qu'il s'agit, aux yeux du gouvernement, d'un outil essentiel de la décarbonation de la France. Elle appelle aussi à un débat public sur le sujet.

Mais pour que débat public il y ait, il faut ne pas omettre la réalité des controverses qui concernent le nucléaire. FNE, qui a pour objet l'information et la participation au débat public, **tient à sa disposition nombre de ces éléments**. En voici certains parmi les plus importants, qu'elle a largement omis de mentionner.

La Ministre revendique le fait que le nucléaire soit « une des énergies les moins carbonées ». Certes, mais le nucléaire est objectivement une source d'énergie très polluante. Ses impacts environnementaux, de la production d'uranium (la France doit gérer les millions de tonnes de déchets radioactifs issus de décennies de production minière sur son territoire, entraînant des pollutions importantes des milieux ; **pollutions aujourd'hui subies par les populations du Niger**) à la gestion des déchets, en passant par **la gestion de l'eau par les centrales en**

**période de sécheresse**, le bilan environnemental global de cette énergie est lourd et largement passé sous silence au seul prétexte d'une comparaison des émissions carbone d'une centrale nucléaire et d'une centrale à charbon.

La ministre revendique un nucléaire « compétitif ». C'est omettre le coût réel de la filière si elle intégrait l'ensemble des externalités économiques liées aux pollutions qu'elle produit, et c'est passer sous silence le fait que ce secteur est sous perfusion financière étatique, comme l'illustre la prise en charge de la multiplication par cinq du coût de l'EPR de Flamanville, passé

de 3,3 milliards d'euros prévus **à une facture de 19 milliards, et le renflouement régulier d'EDF par l'Etat**. Il est d'ailleurs notable que l'approche économiquement libérale que la Ministre défend, par exemple pour les énergies renouvelables, ne semble pas s'appliquer dans le cas du nucléaire, probablement parce que les investisseurs privés ne partagent pas ses conclusions.

La ministre revendique le fait que le nucléaire « nous permet de limiter notre approvisionnement en énergies fossiles importées de pays qui ne sont pas toujours des alliés ». C'est omettre que 100 % de l'uranium brûlé dans nos centrales est importé, c'est omettre le fait que l'approvisionnement en uranium et son enrichissement, comme la gestion des déchets produits par le nucléaire français, nous rendent dépendants de pays comme **la Russie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan ou le Niger**.

La ministre oublie enfin de mentionner le sujet des accidents nucléaires, de la gestion du risque dans un monde en crise et des liens entre nucléaire civil et prolifération nucléaire militaire. Sujets particulièrement importants dans un débat démocratique que nous demandons le plus ouvert et transparent.

Alors si, comme Agnès Pannier-Runacher, nous croyons « qu'il est temps de contribuer à un vrai débat sur l'énergie », un « débat au service des Français », nous appelons à cesser de refuser ce



débat avec les Françaises et les Français mobilisés pour l'action climatique, et en premier lieu celles et ceux mobilisés dans nos 6 500 associations et fédérations partout en France hexagonale et en outremer.

La relance de la filière nucléaire appartient aux sujets devant faire l'objet d'un débat public préalable à toute décision publique. Tant RTE que l'ADEME, dans leurs propositions de décarbonation de la France, avancent des scénarios tantôt avec, tantôt sans nucléaire. Le choix est donc possible. Ce fait est largement oublié par le Président de la République quand il annonce la construction de nouvelles centrales sans débat préalable, ou par la Ministre quand elle fait voter par le parlement une **loi sur la relance de la filière nucléaire** sans attendre le résultat d'une **concertation alors en cours sur l'avenir énergétique de la France** et un **débat public** portant en particulier sur la relance du nucléaire dans le cadre des projets d'EPR2 de Penly. Ce dernier débat a d'ailleurs montré **l'ampleur des controverses techniques non-tranchées liées aux EPR**. Les ignorer ne les fait pas disparaître.

La responsabilité de la ministre est de mettre en œuvre les cadres démocratiques prévus par le droit de l'environnement, et non de fermer le débat en simplifiant l'équation nucléaire et en oubliant les cadres de consultation du public prévus, en particulier en oubliant de consulter les associations



environnementales ou le Conseil Économique, Social et Environnemental (qui s'est pourtant saisi du sujet et qui regroupe l'ensemble de la société civile organisée).

L'avenir du nucléaire en France n'est pas qu'un sujet de politique partisane, c'est un sujet sociétal qui oblige la Ministre.

**Cette tribune a initialement été publiée dans Libération, sous le titre Nucléaire : Madame la Ministre, acceptez la controverse et le débat démocratique.**

Publié le 4 septembre 2023

## La vente de pesticides par drop shipping : le nouveau phénomène auquel est confronté la justice française

*FNE est particulièrement investie dans la lutte contre les nouvelles formes que prend le trafic illégal de pesticides. En effet, avec internet, des réseaux de plus en plus décentralisés sont à l'œuvre et il est désormais possible d'obtenir du glyphosate, pourtant interdit à la vente en France, en quelques clics.*

### Deux affaires qui mettent en lumière de nouvelles formes de trafic

#### Un mode opératoire qui se répand : le drop shipping

Depuis plusieurs années, le commerce illégal de pesticides est devenu une activité tout aussi macabre que lucrative pour les trafiquants, qui utilisent différents modes opératoires dont la vente illicite sur internet.

FNE s'est portée partie civile dans deux affaires de ventes illégales de pesticides, dans le Vaucluse et dans l'Indre-et-Loire, qui présentent de fortes similarités. Dans les deux cas, ce sont des individus non-professionnels qui se sont mis à vendre des pesticides (principalement du glyphosate) à des particuliers, alors que ces produits sont prohibés en France. En effet, l'utilisation du glyphosate est depuis 2017 restreinte aux professionnels soumis à des demande d'autorisations spécifiques

attribuées par l'ANSES (loi n° 2014-110 du 6 février 2014).

La particularité de ces deux affaires se situe dans la méthode de vente employée : le drop shipping. Pour rappel, le drop shipping consiste en une activité commerciale impliquant trois tiers : le vendeur, l'acheteur et le fournisseur. Le vendeur, détenteur d'une boutique en ligne, commercialise des produits via son site. Le fournisseur, fabricant de ces produits, prend en charge l'expédition des commandes. Le client, récepteur final, ne s'aperçoit pas forcément de la réalité de l'opération.

#### Un commerce aux lourdes conséquences

Dans les deux affaires, les vendeurs ont profité de cette méthode pour écouler, à travers des plateformes de commerce en ligne (eBay, Le Bon Coin, etc.), les produits pesticides de fournisseurs agréés





## Le drop shipping, nouveau débouché pour les circuits illégaux de pesticides

FNE s'est particulièrement investie sur la réglementation concernant la vente des pesticides et milite régulièrement pour l'interdiction des pesticides les plus dangereux, notamment le glyphosate. Elle est particulièrement vigilante à l'évolution de la vente par drop shipping qui, bien que légale en soi, est l'objet de plus en plus de dérives.

Alors que 2 340 plaintes avaient été déposées en 2020 par des consommateurs auprès de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), c'est plus de 4 000 plaintes qui ont été déposées en 2021. La DGCCRF constate que le drop shipping est favorable à l'apparition de pratiques abusives.

Cela est dû à l'opacité de la transaction du point de vue de l'acheteur et à sa vulnérabilité face aux pratiques commerciales trompeuses (actions ou omissions conduisant le consommateur à prendre une décision qu'il n'aurait pas prise dans d'autres circonstances). En effet, sur les plateformes précitées, il est facile de diffuser de fausses informations sur la nature, la qualité du produit vendu mais aussi sur son caractère légal.

Or, on voit fleurir depuis quelques années un réseau illicite de vente de pesticides sur internet, les vendeurs profitant de l'opacité de l'opération pour tromper l'acheteur final, souvent un simple particulier qui ne croit pas commettre d'infraction. Ces réseaux sont d'autant plus faciles à mettre en place que les coûts d'investissement pour se lancer dans le drop shipping sont faibles (pas de coûts

majoritairement situés en Espagne. En effet, pour diluer le risque pénal, certains trafiquants concluent des partenariats avec des particuliers qui publient des offres d'herbicide sur les sites de petites annonces. Quand le particulier réalise la vente, il reverse le montant de la transaction aux trafiquants et se garde une commission.

Avant que les individus ne soient rattrapés par la justice, c'est plus de 11 000 L de pesticides qui ont été vendus dans les deux affaires cumulées. Le profil des vendeurs est le même : des opportunistes qui ont cru découvrir le bon filon en vendant illégalement des pesticides à des particuliers mal informés.

Dans l'affaire d'Indre-et-Loire, la sanction a déjà été rendue : en plus d'une confiscation des sommes saisies, le vendeur a été condamné à 12 mois d'emprisonnement avec mandat d'arrêt, 10 000 euros d'amende. L'audience de l'affaire du Vaucluse est prévue pour le 12 septembre devant le Tribunal Judiciaire d'Avignon.

d'infrastructure et de logistique).

Au-delà, c'est aussi la question de la responsabilité des plateformes d'achat en ligne qui se pose. Que font donc concrètement les géants de la vente numérique eBay, Amazon, Le Bon Coin pour s'assurer que des pesticides illégaux, dangereux pour l'environnement et la santé ne soient pas revendus sur le marché ?

## Comment éviter de tomber dans le piège du drop shipping ?

Pour tout achat en ligne, la première précaution consiste à vérifier les coordonnées du commerçant, les conditions générales de vente, les avis d'autres internautes. Si le produit en question est un pesticide, prenez le plus grand soin à vérifier la réglementation sur ce produit pour vous assurer que tout est en règle.

En France, les produits phytosanitaires sont en effet encadrés par un régime administratif d'autorisation. La liste des pesticides disposant d'une autorisation de mise sur le marché est disponible ici. Le numéro d'autorisation de mise sur le marché doit figurer sur l'étiquette du produit, tandis que les mises en garde et les pictogrammes de sensibilisation sur les risques d'utilisation doivent être indiqués sur l'emballage.

Enfin, rappelons que le seul fait de détenir en vue de son utilisation un produit phytopharmaceutique ne bénéficiant pas d'une autorisation ou d'un permis de commerce parallèle est sanctionné pénalement. En effet, il s'agit d'une infraction dont la sanction peut aller jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende (ART.L.253-17 AL.1, ART.L.253-18 C. RURAL.).

Publié le 5 septembre 2023



# FAUNE & FLORE DE SOLOGNE

## Des phasmes dans nos jardins !

*Mais quelle est cette étrange créature, experte dans l'art du camouflage ?*

Tantôt brindille, tantôt insecte, le phasme est un animal des plus étranges. Pour le présenter, commençons par la signification de son nom. Phasme veut dire « apparition » ou encore « fantôme » ! Pourquoi ? Parce qu'il est capable de se confondre dans son milieu de vie par mimétisme. Il est nocturne et se déplace plutôt lentement. Le jour, il

préfère rester immobile. En se fondant dans le décor, il reste ainsi invisible des prédateurs. Ceux qu'on a observés sont marrons, jaunes ou verts et peuvent faire varier leur couleur, plus sombre la nuit et plus claire le jour. En France, il existe trois espèces différentes dont deux qui préfèrent la chaleur du Sud. Celle que nous pouvons

observer en Sologne est le Phasme Gaulois appelé aussi par les entomologistes *Clonopsis Gallica*.

### Sa classification

Le Phasme Gaulois appartient à la classe des Insectes et à l'ordre des Phasmida ou Phasmatodea.

### Son alimentation

Il vit à faible hauteur, plutôt dans les rosiers sauvages et les ronces et peut mesurer entre 60 et 70 mm de long. Le Phasme Gaulois se nourrit principalement de feuilles et de pétales des plantes dans lesquels il aime se mouvoir.

### Sa reproduction

Le Phasme Gaulois est exclusivement féminin ! Il se reproduit par parthénogénèse. Il s'agit d'un mode de reproduction permettant le développement d'un individu à partir d'un ovule non fécondé. Ce mode de reproduction n'est d'ailleurs pas rare chez les Insectes.

### Sa répartition

Même si vous n'aviez jamais entendu parler des phasmes auparavant, sachez qu'il en existe partout dans le monde. On comptabilise six espèces en Europe et dans le monde, plusieurs milliers, surtout dans les zones tropicales et équatoriales. Vous l'aurez compris, les phasmes aiment la chaleur !

### Vigilance

Certaines espèces peuvent faire l'objet d'élevages. Cela est assez courant dans les institutions scolaires du fait de sa rapidité de reproduction et de la possibilité d'observer toutes les étapes de son développement. Lorsqu'on veut les libérer, on a tendance à penser à tort qu'on peut les relâcher dans son jardin. Or, certaines espèces ne sont pas adaptées à notre environnement local. Il vaut mieux dans ce cas se rapprocher d'une association comme ASPER qui vous donnera tous les conseils nécessaires (<http://www.asper.org>). N'hésitez pas à visiter leur site très bien documenté.

### Un phasme vieux de 265 millions d'années !

Une équipe du Centre de Recherche en Paléontologie de Paris a décrit en 2021 une trace fossile d'un phasme de 265 millions d'années. Découvert dans le Var, ce fossile a fait l'objet d'une étude très approfondie pour identifier l'animal en question. Désormais, les scientifiques s'accordent à dire que les phasmes étaient présents dès la fin du Paléozoïque (Ère primaire) et avaient déjà adopté ce comportement de survie : le mimétisme. Le Phasme n'a pas encore livré tous ses secrets ! Les terrains du Sud de la France font l'objet de programmes de recherche pour mieux comprendre les paléoenvironnements de cette période clé de l'évolution des espèces.

**Caroline Grégoire et Thomas Thévenet,**  
Vice-présidente et administrateur de SNE



6 individus trouvés à romo et villefranche



Romorantin © Caroline Grégoire



Romorantin © Caroline Grégoire



Villefranche © Annie Delaunay

# Compte-rendu sur les chiroptères de cet été

Lors de mon stage sur les chauves-souris à SNE, sur la période estivale, j'ai pu prospecter plus de 30 nouveaux bâtiments et plus de 50 bâtiments pour une seconde fois ou plus. Cela allait des caves de maisons jusqu'aux combles des églises en passant par des greniers de maisons et des granges. Seulement 4 bâtiments ne présentaient, au moment de la prospection, aucune trace de passage de chauves-souris (crottes, individus morts, ...) et cela notamment dû au fait que pour certains, ils avaient fait l'objet de travaux récent ou alors pour d'autres qu'ils ne présentaient pas les caractéristiques pour qu'une colonie s'installe (luminosité trop forte, courants d'air, bruit, ...).



qui passaient aux alentours grâce aux détecteurs, à des points d'écoute précis définis à l'avance. Certaines plus prolifiques que d'autres, comme celles à l'Étang du Puits où les chauves-souris volaient sans arrêt (ou très peu) autour de nous.

On a pu également effectuer 9 sorties de gîtes qui nous ont permis, lorsque les colonies de chauves-souris n'étaient pas accessibles, de compter les chauves-souris sortant des bâtiments où elles étaient (à quelques-uns ou avec des bénévoles qui nous ont été d'une grande aide). Je retiendrai particulièrement la sortie de gîte de Pruniers en Sologne qui a mobilisé 7 bénévoles sans qui le comptage de la colonie de 300 Grands Murins entre l'église et l'école n'aurait pas été possible. Une sortie de gîte au cours de laquelle les chauves-souris n'arrêtaient pas de sortir des bâtiments pendant plus d'une heure et demie.

Une nouveauté de cette année fut les 8 Sorties de gîte de Noctules qui nous ont permis de découvrir des colonies de Noctules dans des gîtes arboricoles. C'est en cherchant des Noctules dans ces arbres que nous sommes également tombés sur d'autres espèces comme des Pipistrelles, des Murins ou encore des Sérotines. Et cela, également en compagnie de bénévoles qui ont pu découvrir les sorties de gîte de Noctules et qui nous ont grandement aidé à prospecter de nombreux arbres.

En bref, j'ai eu la chance d'apprendre plein de nouvelles choses cet été, auprès de toutes les personnes (que je remercie grandement) que j'ai pu côtoyer, et ce sur les chauves-souris et bien d'autres sujets. C'est grâce à toutes ces personnes qu'une belle passion pour les chauves-souris est née ...



Serotine commune © SNE



Grand Murin © SNE

Au cours de l'été, j'ai pu faire de belles prospections, comme le suivi d'une colonie de près de 150 Petits Rhinolophes qui étaient dans une cave avec des couloirs très étroits les faisant voler très proches de nous ; allant jusqu'à nous faire sentir les battements de leurs ailes.

J'ai eu cette année la chance de découvrir 13 nouvelles colonies, découvertes pour la plupart, grâce à des contacts qui avaient été communiqués à SNE et aux personnes qui nous appelaient pour nous notifier la présence de chauves-souris chez eux. Parmi ces colonies, j'ai découvert une belle nouvelle colonie de presque 220 Murins à oreilles échancrées, une colonie de ce qui semble être des Murins de Natterer, qui s'étaient très bien cachés dans des combles, et bien d'autres colonies.

Et tout cela nous amène, à plus de 2 300 Chauves-souris que j'ai eu la chance d'observer lors des prospections et sorties de gîtes auxquelles se rajoutent celles rencontrées lors des nuits acoustiques. Parmi ces chauves-souris, ce sont 14 espèces que j'ai pu observer ou entendre, certaines plus rares que d'autre, la Barbastelle, que je me suis entêté à trouver (sans succès...), très discrète ne laissait que du guano derrière elle alors que d'autres comme le Grand Murin moins discrètes étaient plus facilement repérables et visibles.

Une autre partie de mon stage, après les prospections de bâtiments en journée, était les nocturnes afin d'observer et d'entendre surtout, les chauves-souris en chasse.

J'ai donc pris part à 10 nuits d'inventaires acoustiques, au cours desquelles nous écoutions pendant des durées définies les chauves-souris



# ANIMATION

## A la découverte de la grande prairie

En 2019 nous vous emmenions à Marcilly en Gault pour découvrir les zones humides grâce à un sentier de Géocaching. Cette année nous vous proposons de partir à la découverte de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de Pierrefitte sur Sauldre.

## Mais qu'est-ce que le Géocaching ?



Le Géocaching est un loisir qui consiste à utiliser la technique du Géo-Positionnement par Satellite (GPS) pour rechercher ou dissimuler des « caches » ou des « géocaches », dans divers endroits à travers le monde. Une géocache typique est constituée d'un contenant étanche et résistant, comprenant un registre des visites (le logbook) et parfois un ou plusieurs « trésors » (petits bibelots).

Grâce à votre smartphone et l'application, vous pouvez partir à la recherche de ces petits trésors ! En plus d'être ludique, cela vous permettra d'en apprendre plus sur le patrimoine naturel et culturel de Pierrefitte sur Sauldre !

**Kelly Duhornay,**  
Educatrice à l'environnement



## Les défis citoyens reprennent !

Cette année, nous vous proposons de participer à un défi sur la thématique des déchets ! En partenariat avec le SMIEEOM de Seigy (Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères), nous allons vous proposer un challenge : réduire la quantité de vos déchets ménagers.

## Mais comment faire ?

De janvier à avril 2024, des ateliers pratiques sur diverses thématiques autour des déchets seront organisés sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Cher Controis. De la fabrication de produits ménagers, à la cuisine 0 déchet en passant par la réduction des emballages, il y en aura pour tout le monde.





Le programme ci-contre vous en apprendra plus.

Les horaires et détails arriveront cet automne.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez venir à notre atelier de lancement qui aura lieu le dimanche 19 novembre à Selles-Sur-Cher, au programme : fabrication d’emballages réutilisables et sains pour notre santé !

Ce n’est pas tout, un nouveau défi est en projet pour 2024, ce dernier sera entièrement dédié à la thématique de l’alimentation ! Comment cuisiner local, jardiner au naturel, cuisiner en limitant le gaspillage etc. Restez aux aguets ! Les détails vous seront bientôt communiqués !

**Kelly Duhornay,**  
Educatrice à l’environnement

## Les éco-balades et Sologne Nature Environnement

Pour en apprendre sur les ecobalades, rendez-vous sur notre site : <https://www.sologne-nature.org/l-association/actualites/actu-sne/les-ecobalades-et-sne>



4 ecobalades ont été conçus en 2022 entre SNE, le CDPNE, le Pays Grande Sologne, le Fond Leader et la Région Centre.

**Saint-Viâtre :**  
<http://www.ecobalade.fr/balade/Ecobalade-Etang-Ville-Saint-Vi%C3%A2tre>

**Salbris**  
<http://www.ecobalade.fr/balade/Ecobalade-Chesnaie-Salbris>

**Villeny :**  
<http://www.ecobalade.fr/balade/Ecobalade-Sentier-Villeny-Sologne>

**Nouan-le-Fuzelier**  
<http://www.ecobalade.fr/balade/Ecobalade-L%C3%A9rys-Nouan-le-Fuzelier>



# SNE même à Festi'mômes !

Chaque été, dans le Parc de Beauvais à Romorantin, l'ADCL41 (Association Départementale des Centres de Loisirs du Loir-et-Cher) propose une journée festive pour des groupes d'enfants de 6 à 11 ans. Et c'est ainsi que, le mardi 11 juillet, Sologne Nature Environnement, partenaire de Festi'Mômes, a invité les enfants à découvrir 3 activités différentes.

Cette année, notre dynamique animatrice Sarah a préparé un jeu de piste, un atelier de peinture végétale et un moment de découverte du land art. Pour accueillir 3 groupes à la fois, Nicolas et moi lui avons prêté main forte.

Parmi les 25 activités sportives ou culturelles proposées par les différentes associations partenaires, les enfants ont pu en découvrir trois, deux le matin et une l'après-midi. Les 570 enfants participant à l'événement pour cette édition 2023

ont pique-niqué ensemble. Pour finir en beauté, un concert orchestré par le DJ Lilian Rodgers a ravi les jeunes oreilles.

La journée a été quelque peu mouvementée : des groupes sont arrivés en retard pour les premières activités et une pluie torrentielle s'est abattue sur le site en début d'après-midi, fort heureusement de courte durée. Mais les plannings et les animateurs étant souples, la journée s'est déroulée dans la bonne humeur ! Un beau moment de partage !

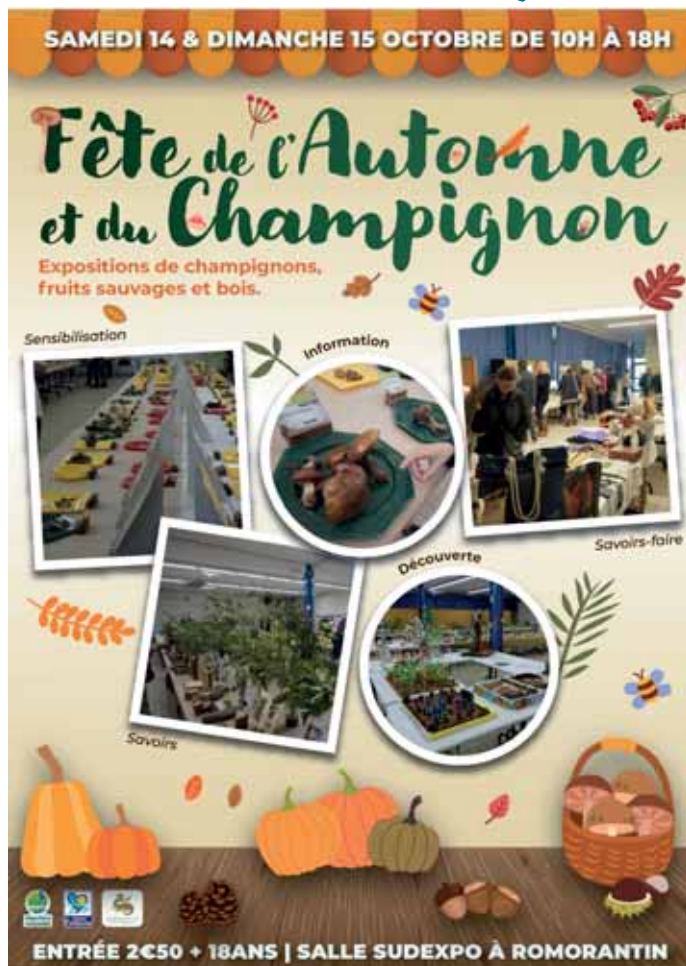


**Rosine Biguet,**  
Secrétaire de SNE



# VIE DE L'ASSOCIATION

## Le Salon du champignon 2023 et ses concours !



Rendez-vous le week-end du 14 et 15 octobre 2023 pour notre fabuleuse fête de l'Automne et du Champignon. Cette année, le thème choisi est 'L'automne Nourricier' et pour accompagner cet événement, plusieurs nouveautés sont au programme.

Cette année, nous avons étoffé notre fête avec une multitude d'exposants, d'artisans et de producteurs locaux :

- Artistes-photographes Clair ou Obscur,
- Association Ren'ard de Vivre,
- Vente de livres et stand SNE,
- Grainothèque,
- Fournil 1920,
- Objets déco avec fleurs séchées,
- Apiculteur La terre des Z'abeilles,
- Au fil des toisons,
- Au clos marie,
- Bijoux et Produits de maroquinerie fait main,
- Attrape-rêves artisanaux,
- Foodtruck Benji'Pizza,
- Cave des roches,
- Bijoux avec pierres naturelles,
- Vignoble Tevenot,
- Etc...

Ainsi que divers ateliers pour ravir les grands et les petits :

- Atelier découverte de la Photographie sur Courges, Champignons frais et Fossilisés,
- Atelier d'écriture « L'amitié »,
- Atelier Vannerie,
- Atelier Pelotes-Noisettes,
- Atelier Teinture Végétale,
- Atelier Tourneur sur bois,
- Démonstrations de filage de laine,
- Démonstration de matériel d'apiculteur...



### Le concours scolaire :

#### N°1 Animal / Objet en volume

Cette œuvre doit être réalisée de façon collective. Le but est de réaliser un animal de Sologne, ou un accessoire qu'il pourrait utiliser, que nous pouvons croiser en Automne. L'animal ou l'objet doit être réalisé à l'aide de fruits, légumes, cucurbitacées, fruits secs de saison ou encore des feuilles, des pommes de pin pour faire un clin d'œil à l'artiste Giuseppe Arcimboldo. L'œuvre doit être en volume, soit en trois dimensions mais ne doit pas excéder 50 cm de haut et 50 cm de large.



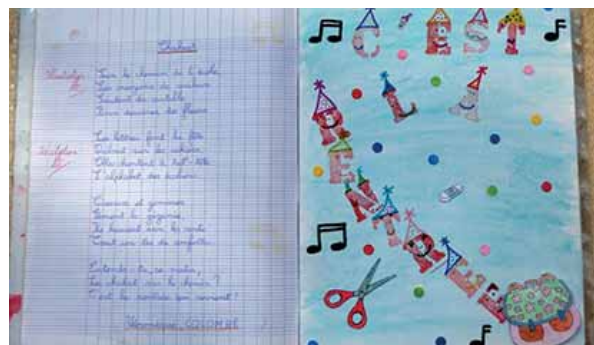
## N°2 Poème « Qui mange quoi ? »

Réaliser un poème ayant pour thème « Qui mange quoi ? », il faut que l'œuvre soit en lien direct avec le thème principal, c'est-à-dire avec l'automne et ce qu'on y mange que ce soit pour les humains ou les animaux. Cette œuvre devra être accompagnée d'une illustration sur le cycle naturel de la vie qui sera décrit dans votre poème.

## N°3 Jeu de l'Automne Nourricier

Création d'un jeu sur l'Automne Nourricier, il faudra réaliser un jeu complet. Cette œuvre devra comporter les règles du jeu, le nombre de joueur, son plateau et ses pions s'il y en a. Vous êtes libre de créer le jeu que vous désirez du moment qu'il reste en lien avec le thème « Automne Nourricier ».

Déjà **11 classes sont inscrites** soit environ 200 élèves, nous avons hâte de découvrir les œuvres de chacune de ces classes ! **Les gagnants seront annoncés le dimanche à 17 h.**



En plus de notre concours destiné à toutes les écoles de Sologne, nous avons conçu un concours photographie.

Pour participer à ce concours, il faut avoir **14 ans minimum**, aimer la photographie et proposer une photo sur le thème « **Automne nourricier** », elle peut être un animal, un légume, des fruits secs, etc... Il faut simplement que la photo soit en lien direct avec le thème principal. **Le gagnant sera annoncé le samedi à 17h.**

Les conditions de ces 2 concours sont simples et toutes décrites sur le règlement disponible via la page du salon de notre site internet : <https://www.sologne-nature.org/l-association/le-salon-de-l-automne-et-du-champignon>.

Un film sera diffusé lors du salon « **Débuter la cueillette de champignons sans risques** », une séance de questions-réponses sera ensuite tenue par un de nos adhérents ayant des compétences en mycologie.



Et bien-sûr nos éternelles **récoltes de champignons, fruits sauvages et bois** pour les exposer et vous sensibiliser à leurs existences et la conduite à adopter lors des 14 et 15 Octobre prochain.



Photos du salon de l'automne 2022 © Cécile Marino



**Si vous êtes tentés par l'aventure de devenir bénévole pour le Salon du Champignon que ce soit pour la récolte de champignons, de fruits sauvages, de branches d'arbres ou pour aider lors de l'installation de la salle, l'accueil des exposants, la buvette, la mise en place du fléchage, la distribution de flyers, la tenue d'un stand ou d'un poste en particulier pour ce week-end, vous êtes tous conviés à venir vous joindre à nous pour ce week-end qui se promet riche en émotions.**

**Clotilde Robert,**

**Chargée de communication et graphiste**

## Le début d'une belle carrière



**Marine Gallin**

Ça y est, je mets fin à une belle aventure. Ce n'est pas tellement volontaire, d'autres projets arrivent, je n'ai pas eu le choix. 4 mois et demi d'apprentissage, de rigolade et de joie. J'ai découvert sous un autre aspect ce milieu qui me passionne, celui dans lequel j'aimerais m'épanouir. Clotilde m'a formé et m'a aidée, elle m'a appris et m'a conseillé. On a rigolé ensemble et on a été fatigué ensemble aussi. Je pense que je n'aurai pas pu avoir meilleure tutrice, alors merci à toi.

Sologne Nature Environnement est une association à part, une association qui fait du bien et où le partage est le plus important. Il y a 5 mois de ça, je ne pensais pas en être là aujourd'hui. Je n'aurai pas appris tout ce que m'a transmis Clotilde et toute l'équipe de SNE. Parce que oui, la solidarité, l'entraide, le partage, c'est de là que vient tout ce travail, toutes ces animations et tous ces projets. C'est grâce à cette belle équipe que l'association en est là aujourd'hui.

J'en ai appris, personnellement comme professionnellement.

Un grand merci à vous les salariés de l'association. Soyez fiers de vous ! Vous êtes tous des perles

**Marine Gallin,**

**Volontaire en service civique communication**



## Un bel envol

Voilà ! Ça passe vite trois mois ! Trois mois pendant lesquels j'ai beaucoup appris et découvert plein de choses et tout ça dans une super ambiance.

Je tenais à remercier toute l'équipe de SNE et les bénévoles, toutes ces personnes qui m'ont accompagné et soutenu au cours de ces trois mois. Ce n'est qu'une fois terminé que je réalise la chance que j'ai eu de pouvoir faire un stage sur un beau sujet comme les chauves-souris au sein d'une super équipe. J'ai vraiment beaucoup apprécié faire partie de cette équipe cet été, ce fut très enrichissant en tout point.

Je voudrais aussi remercier toute l'équipe qui m'a particulièrement bien accueilli, mais aussi le pôle étude, Pauline, Clara et Robin qui étaient toujours volontaires pour m'accompagner lors des prospections et sorties de gîte, avec qui j'ai bien rigolé. Un grand merci à Angélique avec qui j'ai énormément appris, qui m'a fait confiance, avec qui j'ai eu la chance de travailler et grâce à qui je me suis trouvé une belle passion pour les chauves-souris. Et ça au point que j'aimerais pourquoi pas en faire plus qu'une passion... Mais pour l'instant, je dois encore poursuivre mes études en master 2 l'année prochaine à Poitiers.

Merci à tous ceux que j'ai pu croiser de près ou de loin.

A très bientôt !

**Simon Le Deschault**  
Stagiaire Chiroptère de juin à août 2023

## Weekend Naturalistes 2023



Inventaire à Villefranche © M. Sempé

Le traditionnel week-end naturalistes de SNE s'est déroulé cette année le samedi 27 et le dimanche 28 mai.

Le samedi matin nous avons exploré avec Stéphane une forêt alluviale en bordure du Cher. Ce milieu devient assez rare en Vallée du Cher et les grands arbres qui restent sont très importants pour la biodiversité.

Dans l'après-midi qui a suivie nous avons visité la propriété de la Godinière, qui est située à proximité du futur projet « Catella », sur la commune de Villefranche-sur-Cher. Nous avons recensé plantes, oiseaux, amphibiens, libellules et papillons. Bien que nous n'ayons pas constaté une très grande richesse d'espèces sur les milieux que nous avons parcourus, nous avons été chaleureusement accueillis par les propriétaires avec un goûter délicieux.

Dimanche, nos prospections nous ont conduites sur une propriété privée de la commune de Clémont, en Sologne du Cher. Cette grande propriété est située en bord du cours d'eau de la Nère, ce qui nous a permis de trouver des prairies humides, marais et un étang. Le propriétaire et ses filles étaient contents de nous montrer les habitats bien préservés et en bon état écologique. Le propriétaire avait déjà grandement amélioré son étang, avec des berges en pentes douces et quelques plantations de plantes aquatiques.

Comme tous les ans, le week-end naturaliste nous permet de découvrir des nouveaux sites que nous ne connaissons pas encore et d'enrichir nos connaissances sur la Sologne et la Vallée du Cher. La convivialité et le partage des connaissances sont toujours au rendez-vous et la collecte des données enrichit notre base de données naturalistes. Ces week-ends créent aussi des liens avec des propriétaires solognots, qui participent souvent aux recensements pour mieux connaître les valeurs floristiques et faunistiques de leur domaine.

Nous remercions chaleureusement les propriétaires qui nous ont ouverts leurs portes cette année.

D'ailleurs, si vous connaissez des propriétaires qui sont d'accord pour nous recevoir, merci de nous en informer.



La Nère à Clémont © Maurice Sempé



La Nère à Clémont © Maurice Sempé



# NOS ÉVÉNEMENTS

## **DIMANCHE 10 SEPTEMBRE (LA JOURNÉE) : Fête de l'agriculture paysanne à Nouan-Le-Fuzelier (41).**

Venez retrouver l'association toute la journée sur son stand à la fête paysanne le samedi 10 septembre à Nouan-le-Fuzelier !

Entrées Libres

## **VENDREDI 15 AU DIMANCHE 17 SEPTEMBRE (LA JOURNÉE) : Festival Sologne Nature Image au CRJS de Salbris (41).**

Venez retrouver l'association tout le week-end sur son stand à la 3e édition du Festival Sologne Nature Image.

Entrées Libres

## **SAMEDI 23 SEPTEMBRE (LE MATIN, À PARTIR DE 9H30) : L'étang fait peau neuve à Vannes-sur-Cosson (45).**

Agissez pour la biodiversité ! Pour rassembler les curieux et les amoureux de la nature, nous irons, outils en main, restaurer un milieu naturel de Sologne : un étang ! Venez participer à un chantier de restauration et découvrez les enjeux de ce type de milieu.

Gratuit pour tous - Inscriptions conseillées.

## **MERCREDI 27 SEPTEMBRE : Le brame du Cerf'Rial Lover - Sortie Complète**

Aux premières ou aux dernières lueurs des jours de septembre, la complainte amoureuse du seigneur des forêts se fait entendre. Le brame résonne dans les forêts de Sologne.

17 euros - gratuit pour les adhérents et enfants de moins de 14 ans

## **DIMANCHE 1ER OCTOBRE (À PARTIR DE 8H) : Fête de l'automne à Yvoy-le-Marron (41).**

Le syndicat d'Yvoy-le-Marron organise le

## **Sorties naturalistes :**

### **Groupe ornithologique :**

## **DIMANCHE 24 SEPTEMBRE (LA JOURNÉE, À PARTIR DE 9H00) : Les oiseaux migrateurs**

Une sortie à la recherche des oiseaux migrateurs (limicoles, oiseaux d'eau, passereaux, etc.). Amenez un casse-croûte pour le midi. Lieu d'observation communiqué la semaine précédant la sortie.

## **DIMANCHE 22 OCTOBRE (LA JOURNÉE, À PARTIR DE 9H30) : Balade automnale avec les oiseaux**

Une sortie en forme de balade pour observer les oiseaux migrateurs et autres passereaux des forêts et le long des chemins dans des secteurs habituellement peu prospectés.

Amenez un casse-croûte pour le midi. Lieu d'observation communiqué la semaine précédant la sortie.

## **MARDIS 24 OCTOBRE OU 7 NOVEMBRE (18H30) : Réunion ornithologique**

SNI n°130

Dimanche 1er octobre la fête de l'automne. Au programme exposants, artisans et producteurs locaux !

Retrouvez-nous ! L'association aura elle aussi un stand toute la journée de 9 h à 18 h.

Entrées Libres

## **MERCREDI 4 OCTOBRE : Le brame du Cerf'Rial Lover - Sortie Complète**

Aux premières ou aux dernières lueurs des jours de septembre, la complainte amoureuse du seigneur des forêts se fait entendre. Le brame résonne dans les forêts de Sologne.

17 euros - gratuit pour les adhérents et enfants de moins de 14 ans

## **SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 OCTOBRE (DE 10H À 18H) : Fête de l'automne et du champignon - Romorantin-Lanthenay (41).**

Petits et grands, fêtons ensemble le retour coloré et flamboyant de l'automne.

Venez découvrir l'automne sous toutes ses formes, apprenez un maximum de choses sur cette saison fabuleuse ! Venez flâner sur notre salon en découvrant les champignons récoltés, les fruits sauvages, les arbres et venez faire la connaissance de vos artisans locaux !

2.50 euros - gratuit pour les moins de 18 ans

## **SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 OCTOBRE (DE 10H30 À 12H30) : Atelier d'écriture : Quand l'Amitié se livre ! - Romorantin-Lanthenay (41).**

Dans le cadre de la Fête de l'Automne et du Champignon, Swann Ailée, l'auteure de Hedera Helix, vous propose un atelier d'écriture. : Châtaignes et Chocolat.

Entrée au salon 2€50 et gratuit pour les moins de 18 ans - Inscriptions à l'atelier d'écriture gratuite

## **(la date définitive est annoncé début octobre)**

Bilan des projets de suivis et inventaires de 2023 et projets pour 2024, au Parc de Beauvais - Romorantin.

## **DIMANCHE 12 NOVEMBRE (L'APRÈS-MIDI, À PARTIR DE 14H00) : Les premiers oiseaux hivernants**

Observation des oiseaux hivernants sur les étangs de Sologne.

Lieu d'observation communiqué la semaine précédant la sortie.

## **Groupe botanique**

## **DIMANCHE 1ER OCTOBRE - SORTIE (LA JOURNÉE, À PARTIR DE 9H30)**

**A la recherche de champignons au cours d'une balade en forêt.**

Amenez panier, couteau, guide des champignons et un casse-croûte pour le midi.

Le lieu du rendez-vous est communiqué la semaine avant la sortie.

## **SAMEDI 14 OCTOBRE (LE MATIN, À PARTIR DE 9H30) : Coprin Pie & Compagnie à Vannes-sur-Cosson (45).**

La fin de l'été et l'automne annoncent la saison des champignons. Cèpes, girolles, trompettes... Et non, il n'y a pas qu'eux dans la forêt ! Venez en forêt pour découvrir les champignons, de leurs lieux de vie à leur morphologie.

Gratuit pour tous - Inscriptions conseillées.

## **SAMEDI 14 OCTOBRE (LE MATIN, À PARTIR DE 9H30) : Oh ! Un Coprin Pie ! à Neuvy (41).**

Oh un champignon ! Oh un autre ! Les feuilles tombent et les champignons se dressent sous nos pieds. Saurez-vous les retrouver parmi les couleurs de l'automne ? Venez découvrir le vaste monde des champignons, les identifier peut se révéler parfois difficile, initiez-vous à l'art de la mycologie.

6 euros - gratuit pour les moins de 14 ans.

## **SAMEDI 21 OCTOBRE (LA JOURNÉE À PARTIR DE 9H00) : Venez vanner sur nos sentiers ! à Villeherviers (41).**

Sortie complète.

## **SAMEDI 21 OCTOBRE (LE MATIN, À PARTIR DE 9H30) : Oh ! Un Coprin Pie ! à Cerdon (45).**

En automne, la Sologne nous offre quantité de fruits sauvages et de champignons. A l'aide de guide d'identification pour séparer les bons des mauvais, nous tenterons de présenter le plus grand nombre d'espèces, à défaut du plus grand nombre de champignons comestibles. Alors êtes-vous plutôt mycologue ou mycophage ?

Si vous souhaitez découvrir les champignons, rejoignez-nous à l'étang du Puits.

Gratuite pour tout le monde.

## **VENDREDI 13 OCTOBRE - RÉUNION (18H00)**

**Préparation du Salon de l'Automne et du Champignon**, suivi par un casse-croûte pris en commun à Sud-Expo, Romorantin-Lanthenay.

## **VENDREDI 3 NOVEMBRE - RÉUNION (19H00)**

**Atelier mycologique** (préparé par Maurice) suivi par un casse-croûte pris en commun.

Rendez-vous à 19h00 à SNE.

## **DIMANCHE 5 NOVEMBRE - SORTIE (L'APRÈS-MIDI, À PARTIR DE 14H00)**

**A la recherche des champignons au cours d'une balade en forêt.**

Amenez un panier, couteau et guide des champignons

Le lieu du rendez-vous est communiqué la semaine avant la sortie.

# SOLOGNE NATURE INFO

## COMITÉ DE RÉDACTION

Rédactrice en chef :  
Clotilde Robert

Conception et mise en page :  
Clotilde Robert

Comité de rédaction :  
Clotilde Robert et Etienne Verschueren

## AUTEURS

Etienne Verschueren, Eva Sempé,  
Caroline Grégoire, Thomas Thevenet,  
Kelly Duhornay, Clotilde Robert,  
Marine Gallin, Simon Le Deschault,  
Rosine Biguet

**Merc à Sarah & Laurence pour la correction de cette lettre et à tous les auteurs pour leurs articles !**

**Les articles du Sologne Nature Infos n'engagent que leurs auteurs !**

# SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT

Parc de Beauvais  
23 Route de Selles sur Cher  
41200 Romorantin-Lanthenay

Tél. 02 54 76 27 18  
Mail : [info@sologne-nature.org](mailto:info@sologne-nature.org)  
Site : [www.sologne-nature.org](http://www.sologne-nature.org)

## Retrouvez-nous sur les réseaux



C'est simple, il te suffit de scanner l'un des deux QRcode à l'aide d'une application pour accéder directement à notre page Facebook ou notre profil Instagram !

